

§ II- LETTRES, N°370

3- A DIVERS

DESTINATAIRES, N°128

A MONSIEUR L'ABBE CLAUDON, N°23

De Béthanie, ce 13 Octobre 1867

Bien cher frère et ami,

S'il en est temps, ne prenez pas des obligations du Crédit foncier, et si vous avez commencé quelque démarche faites tout ce que vous pourrez pour l'arrêter, à moins que cela vous contrarie. Voici pourquoi: Les intérêts du Crédit foncier ne sont qu'à 4 1/2 pour cent, et vu l'état indécis des choses il pourrait se faire qu'il y eût bientôt des pertes sérieuses ou de grandes difficultés pour avoir l'argent si l'on en avait besoin; il nous paraît bien préférable d'employer ces dépôts de Nos Enfants à payer 1000¹ sur ce que nous devons à M. Berthoz, l'ancien propriétaire, à qui nous payons 5% d'intérêt; ~~et~~ nous nous trouverons ainsi devoir à Nos Enfants ce qui vaut mieux car si quelqu'un s'en va ce qui n'est pas probable, ce ne sera jamais qu'une à la fois.

L'heure du courrier est venue et j'ai à écrire quelques lignes à Madelle Magnin, par votre intermédiaire

A Dieu!

Tout à vous de coeur en Notre Seigneur et N.D.

fr. M. Jean-Jos. Lataste

Veuillez dire à Madame Bontoux que la petite caisse plate qu'elle nous a prêtée sera remise demain chez Mme Robardet, rue de l'Arsenal, dans un g^{de} que nous lui renvoyons. Merci.

